

MICROCREDIT PERSONNEL

Questions clés

Projets de dettes/trésorerie

Février 2017

A titre expérimental le Fonds de Cohésion Sociale permet de garantir des projets de dettes et/ou des besoins de trésorerie (rachats de crédit, dettes, découverts bancaires, factures à payer, période de transition entre ressources, etc.).

- La dette ou le besoin de trésorerie peuvent être associés ou non à un projet « classique »
- La dette ou le besoin doivent être accidentels ou liés un événement spécifique, ils sont ponctuels et expliqués
- Le budget doit être assaini par le financement de cette dette ou besoin de façon pérenne (dans le cas du rachat de crédit, cela doit rééquilibrer le budget)
- Le microcrédit peut être envisagé après toute démarche de négociation avec le créancier et/ou saisie des dispositifs adaptés

Questions « clés » pour l'évaluation de ces projets :

- A quelle(s) **somme(s)** s'élève(nt) les dettes/besoin de trésorerie ?
- Quelle est l'**origine** de ces dettes ? De quand date l'origine ?
- Quelles **démarches** ont été entreprises ? (demande de remise gracieuse / rééchelonnement / saisie de dispositifs sociaux, etc.)
- A quel stade de recouvrement en sont ces dettes ? (Avis tiers détenteur / courrier de relance du créancier / huissier / fichage, etc.)
- Le financement par le microcrédit **permet-il d'assainir la situation** ?
- Le budget serait-il viable sans tenir compte des dettes ?
- Le budget sera-t-il viable en tenant compte de l'échéance du microcrédit ?
- Dans le cas d'un rachat de crédit, le microcrédit permet-il une échéance adaptée au budget et donc de rééquilibrer celui-ci ?
- Quels **justificatifs** peuvent être présentés concernant ces dettes ? (relevés de compte avant et après l'événement ayant déstabilisé le budget / justificatifs des sommes dues / justificatifs des démarches entreprises, etc.)